

# LA FRANCHISE D'AGIOS

En complément de votre découvert autorisé<sup>(1)</sup>, ce service vous permet de réduire, voire de supprimer vos agios. Exemples chiffrés (avec un taux d'autorisation de découvert de 16 %) :

Montant du découvert (€) – dans la limite du montant autorisé	Durée du découvert moyen sur 3 mois	Reste à charge des agios (pour une franchise de 10 € par trimestre) <sup>(2)</sup>
400	7 jours/mois	Exonération totale
800	5 jours/mois	Exonération totale
800	10 jours/mois	0.67 € par trimestre
200	15 jours/mois	Exonération totale
1500	8 jours/mois	6 € par trimestre

(1) Dans la date limite du montant défini par votre Caisse d'Epargne. Votre compte doit redevenir créditeur 1 jour après une période débitrice de 30 jours consécutifs.

(2) Dans la limite du montant défini par votre Caisse d'Epargne. Votre compte doit redevenir créditeur 1 jour après une période débitrice de 30 jours consécutifs.



**CAISSE D'EPARGNE**